

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

AUTORISATION DE SÉJOUR

Toute personne autre qu'un citoyen canadien ou un résident permanent, désireuse de poursuivre des études au Québec, doit obtenir, avant son arrivée au pays, les autorisations de séjour nécessaires à la poursuite d'études au Québec. Ces démarches varient en fonction de la durée de votre séjour au Canada mais aussi de votre nationalité. Des conditions particulières s'appliquent également aux personnes détenant un statut de diplomate au Canada.

Parmi les documents nécessaires à l'obtention de ces documents figurent :

- La lettre d'admission émise par Polytechnique Montréal
- Une preuve d'accès à des fonds suffisants pour assurer la subsistance et payer les droits de scolarité

Pour en savoir plus, sur les autorisations de séjour, consultez le site du Service aux étudiants : www.polymtl.ca/inter/etuvisi/autorisation

DEMANDE D'ADMISSION

Les formalités d'obtention d'autorisation de séjour étant assez longues, les étudiants internationaux sont invités à présenter leurs demandes d'admission le plus tôt possible.

Toute pièce fournie par le candidat et rédigée dans une autre langue que le français ou l'anglais doit être accompagnée d'une traduction certifiée dans l'une ou l'autre de ces deux langues.

Les candidats qui ont fait leurs études dans une université étrangère doivent fournir des renseignements détaillés (annuaire, répertoire, etc.) sur les programmes et les cours suivis.

Si, au moment de présenter sa demande, le candidat n'a pas terminé ses études, il doit transmettre son dossier dans l'état où il se trouve et faire parvenir un relevé complet de ses notes dès que possible. Aucun avis d'admission ne pourra être transmis avant la réception du dossier complet.

Le candidat dont la langue maternelle n'est pas le français doit soumettre une des preuves de compétence linguistique suivantes :

- Un diplôme sanctionnant des études universitaires dans une institution francophone.
- Une attestation émise par le directeur du département de français d'une université reconnue certifiant que le candidat est apte à entreprendre des études supérieures en langue française.

Les étudiants non francophones pourront être sollicités pour subir un test de connaissance du français afin d'évaluer leurs compétences en cette matière, conformément aux règlements en vigueur et à la Politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française adoptée par Polytechnique Montréal.

INSCRIPTION

Un avis d'admission n'est pas une inscription. Le candidat admis doit se soumettre aux formalités d'inscription dans les délais prescrits, au début de ses études.

Dès son arrivée, le candidat doit rencontrer son directeur d'études ou de recherche afin d'élaborer son plan d'études qui doit être approuvé par le

coordonnateur des programmes d'études supérieures du département et par le Registrariat de Polytechnique Montréal.

Ces démarches doivent être effectuées avant la première inscription. Il est donc essentiel que les candidats étrangers qui doivent en outre se préoccuper de trouver un logement et se familiariser avec une nouvelle institution arrivent sur place au moins deux semaines avant la date officielle du début du trimestre d'admission.

CONSIDÉRATIONS FINANCIÈRES

PRÊTS ET BOURSES

Polytechnique Montréal n'offre pas de programme de bourse pour les étudiants internationaux.

Les candidats désireux d'entreprendre des études au Canada doivent s'assurer, avant de quitter leur pays, qu'ils auront une bourse de leur gouvernement ou une bourse d'échange du gouvernement du Canada, de la province de Québec ou d'une agence internationale.

Les candidats qui bénéficient du statut de résident permanent doivent avoir une année de résidence dans la province de Québec pour être éligibles aux programmes de prêts et bourses du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

Des professeurs peuvent à l'occasion fournir une aide financière limitée à certains étudiants, à même leurs fonds de recherche. Ces demandes d'aide doivent être présentées lors de la demande d'admission.

La demande d'aide financière d'un étudiant étranger déjà arrivé au Canada ne pourra pas être retenue.

PERMIS DE TRAVAIL

Les étudiants internationaux inscrits à Polytechnique Montréal à temps plein et détenteurs d'un permis d'études valide sont autorisés à travailler sur le campus de l'Université de Montréal, même si cet emploi n'est pas lié à leurs études, et ce, sans avoir à demander un permis de travail. Les opportunités sont toutefois limitées et les emplois ne peuvent constituer qu'un revenu d'appoint. Pour tout autre travail en dehors du campus, il faut demander, au préalable un permis de travail.

Pour en savoir plus, sur les permis de travail accordés aux étudiants, consultez le site du Service aux étudiants : www.polymtl.ca/inter/etuvisi/travailstages

DROITS DE SCOLARITÉ

Conformément aux directives du gouvernement du Québec, Polytechnique Montréal perçoit de la part des étudiants internationaux des droits de scolarité plus élevés que ceux exigés des étudiants canadiens.

Font exception à cette règle les citoyens français et les citoyens des pays ayant conclu des ententes avec le gouvernement du Québec. Des exemptions peuvent également être accordées dans certains cas (voir « Renseignements supplémentaires »). Les étudiants internationaux qui désirent savoir si leur pays bénéficie de ces ententes devront s'adresser au ministère de l'Éducation de leur pays d'origine.

ASSURANCES

Voir les dispositions financières sur notre site web à l'adresse suivante :

www.polymtl.ca/registrar/frais/es.php.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Le Service aux étudiants de Polytechnique Montréal organise à chaque début de session, des séances d'accueil afin d'aider les étudiants internationaux à se familiariser avec leur nouvel environnement. Par ailleurs, il publie sur leur site Internet, un guide de préparatifs de séjour, qui contient de nombreuses informations sur les démarches à entreprendre pour s'établir avec succès.

Pour plus d'information :

www.polymtl.ca/inter/etuvisi/preparatifs.